

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET

D/94/103/PRG/SGG DU

PORTANT NOMINATION D'UN PREFET

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU La Loi Fondamentale ;

VU Le Décret n°94/073/PRG/SGG du 18 Août 1994 portant restructuration du
Gouvernement de la République de Guinée ;

DECRETE

Article Premier : Monsieur Alpha Mamadou BARRY, Inspecteur des Services Financiers et Comptables, précédemment Secrétaire Général des Affaires Administratives de N'Zérékoré est nommé Préfet de Lola en remplacement de Monsieur Amadou Lélouma Diallo, appelé à d'autres fonctions.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal officiel de la République.

Conakry, le 27 OCTOBRE 1994



LANSANA CONTE